

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 04 Novembre 2019****OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC PACA pour les actions du PAH**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22 représentant 22 voix

N° : 035 /2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Tourves.

Il examine le point n° 7 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES EPCI**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT - M LATZ – J.P VERAN – D BREMOND – J.M CONSTANS – F PERO
– J D'ANDREA – A MONTIER – M GROS – P VALLOT – S LOUDES – M BŒUF
– C PALUSSIÈRE – L MARTIN – G RASTELLO – A GUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – A CHARRIER – L MEAUME - G BESNARD – E HUGOU – D
BOTEY

Le Pays Provence Verte Verdon est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel et social et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La volonté du territoire Provence Verte Verdon de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- Structurer une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire
- Diffuser en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine
- Exploiter en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation

La sensibilisation du public au patrimoine par la création d'outils innovants de découverte du patrimoine fait partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire. Pour cela, le Pays d'art et d'histoire souhaite concevoir des circuits de découverte spécifiques accompagnés durant lesquels les visiteurs seraient accompagnés par une application de découverte des villages.

Cette application présenterait une trentaine de points d'intérêts dans différents villages du territoire. Ce projet serait mené en collaboration avec le CAUE du Var qui a expérimenté un dispositif innovant appelé « Archistoire ».

Grâce à la géolocalisation, le visiteur est notifié de la proximité d'un point d'intérêt. Il pourra « scanner » le lieu où il se trouve. Archistoire fonctionne sur un principe de panoramas interactifs à 360 degrés, empruntant à la fois les codes de la réalité augmentée et de la réalité virtuelle. Des balises indiqueront à l'écran les endroits où l'utilisateur doit porter son regard sur le patrimoine environnant, et des contenus graphiques viennent se superposer au réel : photographies d'archives, cartes postales anciennes, tableaux ou gravures créent un effet de fenêtre temporelle. L'application délivrera de nombreux contenus de médiation en lien avec les éléments de patrimoine observé : anecdotes historiques, détails d'architecture ou d'urbanisme.

L'application permettra également la visite virtuelle de lieux inaccessibles au public.

Ces circuits concerneraient les communes de Brignoles, Saint-Maximin –la-Sainte-Baume et Barjols car cet outil serait un complément au Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine et ses antennes.

MOYENS NECESSAIRES :

La subvention demandée à la DRAC pour ces actions s'élève à **5000 €** et est répartie selon le plan de financement suivant :

Nature des postes de dépenses	Montant HT	Recettes	
Conception de l'outil de découverte numérique	60 000 €	Conseil Régional	18 000 €
		DRAC PACA	5 000 €
		Autofinancement	37 000 €
TOTAL	60 000 €		60 000 €

Le Comité syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA pour l'action du Pays d'Art et d'Histoire citée en objet conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source



Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 083-200008258-20191104-D035_2019-DE